



Le 20 mars 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Budget régional genré : un grand pas dans les petits pas

En proposant dès 2018 et 2022 à **Carole Delga**, Présidente de la Région Occitanie, d'adhérer au principe d'analyse budgétaire par le genre, L'Observatoire régional de la parité lui demandait de s'appuyer sur les enseignements acquis du « Budget Vert » pour promouvoir une évaluation du budget régional sous le prisme de l'atténuation des inégalités entre les femmes et les hommes.

Sept ans plus tard, L'Observatoire souligne qu'en s'appuyant sur cette méthode la Région développe avec pertinence aujourd'hui une expérimentation de « Budget genré » au filtre de l'égalité dans le domaine des sports. Sa présidente, **Geneviève Tapié** salue cette initiative : « *C'est un grand pas dans les petits pas* ».

La généralisation du scrutin de liste aux municipales, adoptée ces jours-ci par le Sénat – trois ans quand même après l'Assemblée nationale -, est une avancée décisive pour la parité dans les villages. C'est aussi un combat historique de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie depuis la Loi du 6 juin 2000 à laquelle échappaient jusqu'ici les communes de moins de 1000 habitants. Vingt cinq ans plus tard, c'est aussi un grand pas dans les petits pas, même s'il faut regretter le pas glissé du législateur : il accorde aux maires la possibilité de présenter des listes « incomplètes ». Pour la présidente de l'Observatoire, « *c'est un faux pas* » ! Qui accrédite, comme au Siècle dernier où est née la parité, la crainte « *de ne pas trouver de femmes* » pour siéger dans les municipalités !

Alors, que disent les chiffres ?

Qu'un quart de Siècle après la Loi sur la parité, elles forment plus de 48% des bataillons dans les communes sous contrainte légale, et moins de 37% dans celles qui ne le sont pas. Ce qui prouve bien que les pionniers de la parité – sous contrainte légale tout de même - les ont bien trouvées !

Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr